

DECISION N° 227-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231116-DAJ-DEC-23-371-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Publication : 17/11/2023

portant validation du devis de la société Viafrance pour 45 672.91 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Viafrance en date du 03/11/2023.

Considérant que la société Viafrance propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par la société Viafrance, pour la réfection complète du parvis de la Salle des fêtes et remise aux normes AD'Ap d'un montant de 45 672.91 € HT.

Bernay, le 13/11/2023.